



PROCES VERBAL
COMMISSION FOOT DES ENFANTS
Réunion du 09 Mars 2026

Présents :

M. Philippe DELPECH
M. Kévin SURAY
M. Clément GRUMELIER
M. Maxime AVELANGE

1) Coupe U13 Powershoot 1/8^{ème} Finale du 28/02/2026

La commission prend acte des feuilles de challenge et procède à la vérification des résultats et du respect des aspects règlementaires.

1/8^{ème} Finale U13 Powershoot du samedi 28 Février 2026 – Match CHALONS ASPTT 2 – RC EPERNAY 2

La commission,

Pris connaissance de la feuille de Match.

A la lecture du règlement COUPE U13 et plus précisément de l'article 3 - Participation des joueurs(es) Restriction de participation concernant les équipes réserves.

« A compter du 2^{ème} tour, les équipes pourront inscrire sur la feuille de match uniquement les joueurs inscrits sur la feuille de match du 1^{er} tour + maximum 3 joueurs – n'ayant pas participé à ce Tour 1 ».

Après enquête par la commission, il s'avère que l'équipe de :

CHALONS ASPTT 2 a fait participer 4 joueurs n'ayant pas joué le 1^{er} tour du 18/10/2025 avec cette équipe : AMATTACH Nizar (licence 9605122366), DENAT Eden (licence 9604864455), TOROSYAN Razmik (licence 9605248824), AJUPI Aris (licence 9604184699).

RC EPERNAY 2 a fait participer 5 joueurs n'ayant pas joué le 1^{er} tour du 18/10/2025 avec cette équipe : SCHILLINGER OUDIN Maxime (licence 9603433988), BENNOUR Elie (licence 9603181283), YOUSOUF Amini (licence 9603282709), TRANCHANT Jules (licence 9602283911), TIEMTORE Evan (licence 9602829161).

Par ces motifs

Décide de disqualifier les équipes de CHALONS ASPTT 2 et RC EPERNAY 2.

Droits administratifs de 20€ au débit des clubs de CHALONS ASPTT et RC EPERNAY.

Ci-dessous la liste des équipes qualifiées pour les ¼ finale qui se dérouleront le samedi 28 mars 2026.
Le tirage au sort aura lieu en direct le lundi 16 mars 2026 à 12h00

<u>Coupe U12</u>	<u>Coupe U13 powershoot</u>
1. CORMONTREUIL FC	1. AVIZE US
2. REIMS ARCC	2. ARGONNE FC
3. VALLEE DE LA SUIPPE	3. TARDENOISE
4. FCF NEUVILLETTE	4. BETHENY FC
5. CHALONS ASPTT	5. CORMONTREUIL FC 2
6. TINQUEUX FC	6. FCF NEUVILLETTE 2
7. VITRY FC	7. COTEAUX SUD ou ETOGES VERT
8. ST-MEMMIE FC ou COUVROT	

2) **Challenge U11 Daniel Monclin Tour 3 du 28/02/2026**

La commission prend acte des feuilles de challenge et procède à la vérification des résultats et du respect des aspects règlementaires.

2^{ème} tour Challenge U11 Niveau 2 : Plateau du samedi 28 Février 2026 à REIMS NEUVILLETTE JAMIN

La commission,

Pris connaissance de la feuille de Challenge.

A la lecture du règlement CHALLENGE U11 et plus précisément de l'article 2 - Participation des joueurs(es)
Restriction de participation concernant les équipes réserves.

« A compter du 2^{ème} tour, les équipes pourront inscrire sur la feuille de match uniquement les joueurs inscrits sur la feuille de match du 1^{er} tour + maximum 3 joueurs – n'ayant pas participé à ce 1^{er} Tour, ainsi des U10 sans limitation de nombre et sans condition de participation ».

Après enquête par la commission, il s'avère que l'équipe de :

F. C. DE FORMATION LA NEUVILLETTE-JAMIN 2 a fait participer 4 joueurs U11 n'ayant pas joué le 1^{er} tour du 18/10/2025 avec cette équipe : TAMOUN Aksel (licence 9603859921), LEGRET Nahil (licence 9603327588), KONE KADER Ruben (licence 9604299354), DIALLO Malik (licence 9603578843).

Par ces motifs

Décide de disqualifier l'équipe de F. C. DE FORMATION LA NEUVILLETTE-JAMIN 2 et qualifier l'équipe de F. C. De La Vallee De La Suippe 3.

Droits administratifs de 20€ au débit du club de F. C. DE FORMATION LA NEUVILLETTE-JAMIN.

2^{ème} tour Challenge U11 Niveau 2 : Plateau du samedi 28 Février 2026 à REIMS NEUVILLETTE JAMIN

La commission,

Pris connaissance de la feuille de Challenge.

A la lecture du règlement CHALLENGE U11 et plus précisément de l'article 2 - Participation des joueurs(es)
Restriction de participation concernant les équipes réserves.

« Toutes équipes déclarant forfait implique automatiquement le forfait des équipes inférieures ».

Après enquête par la commission, il s'avère que l'équipe de :

R.C. Epernay Champagne 2 a déclaré forfait sur le site de VITRY FC, cela entraîne donc la disqualification de R.C. Epernay Champagne 3.

Par ces motifs

Décide de disqualifier l'équipe R.C. Epernay Champagne 3 et qualifier l'entente Ardre/Tardenoise 1

Droits administratifs de 20€ au débit du club de R.C. Epernay Champagne.

Ci-dessous la liste des équipes qualifiées pour le 4^{ème} tour qui se déroulera le samedi 28 mars 2026.

Le tirage au sort aura lieu en direct le lundi 16 mars 2026 à 12h00

Niveau 1 :

9. REIMS SAINTE ANNE 1
10. F.C. St Martin La Veuve Recy 1
11. R.C. Epernay Champagne 1
12. VITRY F. C. 1
13. Chalons F. C. O. 1
14. U.S. Avize Grauves 1
15. F. C. DE LA VALLEE DE LA SUIPPE 1
16. F. C. DE FORMATION LA NEUVILLETTE-JAMIN 1

Niveau 2 :

8. Chalons F. C. O. 3
9. Vitry F. C. 2
10. REIMS SAINTE ANNE 2
11. F. C. De La Vallee De La Suippe 3
12. F. C. De La Vallee De La Suippe 2
13. F. C. DE FORMATION LA NEUVILLETTE-JAMIN 4
14. U.S. Couvrot 1
15. Entente Ardre/tardenoise 1

Le secrétaire de séance

Clément GRUMELIER

